

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 21 (1974)
Heft: 2

Artikel: Problèmes de la défense économique
Autor: Hasler, M.-A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-366010>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Problèmes de la défense économique

Dr M.-A. Hasler, secrétaire général du DFEP

1. Pour être crédible, la politique de sécurité de la Suisse doit prendre appui sur des bases économiques solides. En effet, à quoi serviraient les millions de francs que nous consacrons à l'armée et à la protection civile, si nous ne prenons pas, dans le secteur économique, les mesures de prévoyance propres à satisfaire aux nécessités vitales élémentaires? C'est pourquoi, au nombre des moyens qui, à l'évidence, doivent nous permettre d'accomplir notre tâche stratégique générale, le rapport du Conseil fédéral mentionne à juste titre l'économie, sous la rubrique «défense économique et économie de guerre». Le rapport formule de façon complète la mission donnée à la défense économique, tout en faisant mention, de manière tout à fait ouverte, de certaines difficultés telles que, notamment, les conflits d'intérêts qui existent en temps de paix entre l'économie et la politique de sécurité, les possibilités d'approvisionnement limitées dans le secteur agricole ou encore les problèmes dans les domaines des transports et communications et de l'économie énergétique.

2. Au premier abord, on pourrait croire que la défense économique est chose simple. Bien au contraire! Les multiples facettes que présente notre vie économique rendent extrêmement difficile l'aménagement d'un système de prévoyance pour le cas de pénurie. Cette tâche ne peut être exécutée qu'en collaboration la plus étroite avec l'économie privée. C'est la raison pour laquelle notre défense économique repose sur un système dans lequel tous les secteurs importants de notre économie sont intégrés. Le délégué du Conseil fédéral à la défense nationale économique est le lien entre l'économie privée et la Confédération. Assisté d'un petit nombre de collaborateurs, il a pour tâche de coordonner et de surveiller l'ensemble du système.

A l'heure actuelle, la révision de la loi de 1955 sur la préparation de la défense nationale économique est en cours. L'objectif principal sera de renforcer les mesures de préparation en accroissant la constitution de stocks. Il s'agira, en particulier, d'englober dans la défense économique certains services vitaux (hôpitaux, pharmacies). En outre, il conviendra d'octroyer au Conseil fédéral, pour le cas où devraient surgir de sérieuses difficultés d'importation, la possibilité d'ordonner des mesures plus énergiques, par exemple, de soumettre au régime d'autorisation l'importation et l'exportation de biens d'importance vitale, de prescrire la décentralisation des réserves de marchandises ou de décréter la cession obligatoire de locaux de stockage et de moyens de transport. Lors d'un danger de guerre imminent, le Conseil fédéral doit pouvoir prendre, du

jour au lendemain, des mesures relatives à la production et aux prix.

On s'appliquera aussi à améliorer l'organisation elle-même. Il faudra surtout incorporer plus encore les cantons et les communes dans le système de préparation de la défense économique. Nous voudrions ainsi étendre aux moindres recoins de notre pays le maintien de stocks de marchandises, système qui constitue un des piliers essentiels de notre défense économique. De cette manière, les communes dépendront moins de l'importation de biens de première nécessité.

3. Après ces indications sommaires sur l'organisation de l'économie de guerre et sur l'actuelle révision de la loi, j'aimerais m'arrêter aux différents problèmes évoqués dans le rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité au chapitre de la défense économique.

a) Le rapport fait état de l'inconvénient que présente, sur le plan stratégique, le fait que l'industrie soit concentrée sur le plateau. Sans doute, on y relève aussi qu'une certaine tendance à la décentralisation en direction des Préalpes se dessine.

A cet égard, il faut relever qu'on ne peut pas, pour tenir compte de motifs stratégiques, bouleverser l'organisation de notre système d'économie de marchés. Nous devons partir du fait que notre économie privée, aujourd'hui plus que jamais soumise aux pressions de la concurrence étrangère et qui le sera plus encore demain, détermine elle-même l'emplacement de ses entreprises en tenant compte exclusivement de critères commerciaux. Sur ce point, les facteurs décisifs sont ceux de la situation eu égard aux communications, ainsi qu'à la possibilité de disposer d'eau et de main-d'œuvre. Les motivations d'ordre stratégique demeurent au second plan.

Si, durant ces dernières années, de nombreuses entreprises ont établi des succursales dans la région préalpine, cela s'est produit uniquement pour des raisons tenant au marché de travail, à quoi il faut ajouter que la plupart d'entre elles n'ont pas fait de bonnes expériences. Le flux de main-d'œuvre vers les villes et leurs agglomérations est difficile à contenir. D'ailleurs, la concentration des entreprises et de la main-d'œuvre entraîne des conséquences désagréables non seulement du point de vue stratégique, mais aussi sur les plans économique et de politique générale. La loi à venir sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne aura pour objectif de contre-carrer la tendance à la concentration en développant le pouvoir d'attraction des endroits reculés. L'avenir nous dira si ces mesures auront aussi des effets du point de vue stratégique. Il ne faut

d'ailleurs pas oublier, dans ce contexte, qu'une décentralisation accrue des entreprises industrielles contredit les intérêts de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement. Notons aussi, en passant, que la suppression des barrières commerciales internationales renforcera encore la concurrence et, avec elle, la tendance à la concentration. Sur ce plan, il n'est pas exclu que des motifs économiques puissent nous pousser à entreposer ou à immobiliser à l'étranger certains produits importants pour l'économie de guerre (je pense, par exemple, aux engrains).

La concentration de l'industrie sur le plateau n'est pas seule à poser, sur le plan stratégique, un réel problème; il en va de même du système de distribution dans le domaine des biens de consommation: centres d'achat, supermarchés. Ces phénomènes rendent la vulnérabilité de notre économie extrêmement grande. Tant qu'un volume suffisant de stocks ne pourra être constitué, nous devrons préparer la production de biens de première nécessité à titre de secours, production qui devra être décentralisée et protégée de façon telle qu'elle puisse être poursuivie même pendant une guerre et que les produits puissent être distribués.

b) Du point de vue stratégique, il est fâcheux aussi que les stocks soient concentrés dans les régions frontière. Cette concentration de marchandises apparaît, ici aussi, aux endroits commercialement les meilleurs, donc de préférence dans les régions frontière ainsi qu'à proximité des axes importants. Un stockage décentralisé entraîne des frais et des changements que l'économie privée aimerait éviter, ce qui est compréhensible. A cet égard et en raison de l'état des finances fédérales, il est peu probable que la Confédération puisse prendre à sa charge ces frais supplémentaires. Il est dès lors d'autant plus important que, à l'occasion de l'actuelle révision de la loi, les dépôts de marchandises soient mieux répartis dans les cantons et les communes.

La constitution de réserves de carburants et de combustibles liquides nous prépare quelques soucis. Une décentralisation accrue des endroits de stockage se heure à la résistance des communes qui, pour des raisons tenant à la propriété des eaux de fond et à l'environnement, s'opposent à la construction de réservoirs, de raffineries et de pipelines. Du point de vue stratégique, cet état de choses est regrettable, à d'autant plus forte raison que, dans le domaine des carburants et des combustibles liquides, nous dépendons entièrement de l'étranger.

Notre politique a pour objectif de constituer des réserves encore plus importantes et d'établir les dépôts, tant que

faire se pourra, dans l'intérieur du pays. Nous ne pourrons cependant nous approcher de ce but qu'à très petits pas, compte tenu des frais d'acquisition des terrains, de construction et de personnel.

c) Le rapport du Conseil fédéral fait aussi allusion à la capacité de production de l'agriculture. A l'heure actuelle, notre paysannerie est en mesure de couvrir un peu plus de la moitié de nos besoins de denrées alimentaires; il faut cependant ajouter que la situation varie fortement selon les produits. Nous disposons de fruits, de pommes de terre, de lait et de fromage et de certaines sortes de viande en quantité suffisante alors qu'il y a trop peu de graisses et huiles végétales, de sucre, de légumes et de céréales panifiables. En période de crise, notre agriculture serait cependant, sans grandes difficultés, en mesure d'accroître sa production de façon importante.

d) Qu'il me soit permis, enfin, de faire mention de deux autres problèmes qui

revêtent de l'importance au point de vue stratégique et auxquels nous devons accorder la plus grande attention: les transports et communications et l'approvisionnement en énergie.

En cas de conflit, nous devons nous attendre à ce que les transports et communications, qui présentent des ramifications très nombreuses, soient rapidement désorganisés. Cela aura pour conséquence que des régions qui ne pourraient pas aujourd'hui — en temps de paix — vivre de manière autonome, ne seraient-ce que quelques semaines, devront, en temps de guerre, s'en sortir tant bien que mal avec ce qui se trouve sur leur territoire. Une autonomie minimum dans l'approvisionnement des communes réclame, en conséquence, non seulement l'existence de réserves propres mais aussi l'assurance qu'un minimum de possibilités de transport est donné.

Vous connaissez la situation actuelle dans le domaine de l'approvisionnement

en énergie. Si la consommation de courant devait augmenter dans la même mesure que jusqu'ici, certaines restrictions seraient, avec le temps, inévitables. Du point de vue stratégique, un approvisionnement suffisant en énergie revêt une grande importance. Presque tout l'approvisionnement en eau dépend d'un apport continu de courant! Pensons aussi aux hôpitaux et aux autres services qui ne peuvent fonctionner sans courant. Cela montre la nécessité évidente dans laquelle se trouvent les communes de pouvoir disposer de groupes électrogènes de secours qu'elles puissent utiliser en cas de besoin.

e) J'en reviens à rappeler et réaffirmer ce que j'ai dit au début: Les millions consacrés à l'armée et à la protection civile n'ont de sens que si nous nous efforçons sans relâche de mettre en œuvre une préparation économique solide qui permette à l'armée et à la population civile de tenir et de survivre.

Bundesamt für Zivilschutz

Zur Mitarbeit am Auf- und Ausbau des Zivilschutzes suchen wir tüchtige und initiative

Juristen

für unseren Rechtsdienst.

Wir erwarten: Abgeschlossenes Hochschulstudium, evtl. einige Jahre Praxis. Freude an schöpferischer Tätigkeit und Teamwork. Eignung zur Bearbeitung von vielseitigen und anspruchsvollen Rechtsfragen sowie zur Mitwirkung bei gesetzgeberischen Arbeiten. Verhandlungsgeschick. Muttersprache Deutsch oder Französisch; gute Kenntnisse der anderen Sprache.

Wir bieten: entwicklungsfähige Posten in einem angenehmen Arbeitsteam mit selbständiger, verantwortungsvoller und abwechslungsreicher juristischer Tätigkeit.

Gehalt und Stellenantritt nach Vereinbarung.

Bewerbungen mit Lebenslauf, Zeugniskopien und Passbild sind zu richten an das

Bundesamt für Zivilschutz, Personal, Organisation und Administration, Postfach, 3003 Bern.

Der Chef unseres Rechtsdienstes oder sein Stellvertreter stehen Ihnen für weitere Auskünfte gerne zur Verfügung (Telefon 031 61 41 57 oder 031 61 61 47).



Kantonale Verwaltung

Bei nachstehender Abteilung ist folgende Stelle zu besetzen:

Kantonales Amt für Zivilschutz Graubünden, Chur

1 Kantonsinstruktor

(technische Berufsbildung, Befähigung für den Instruktionsdienst, militärische Kaderausbildung erwünscht)

für die selbständige Vorbereitung von Kursen und Übungen, Ausbildung von Schutzdienstpflichtigen aller Stufen und Dienste.

Wir bieten zeitgemäße Entlohnung im Rahmen der Personalverordnung mit weitgehender Anrechnung Ihrer bisherigen Berufspraxis. Dienstantritt nach Vereinbarung.

Auskünfte über den Aufgabenbereich erteilt Ihnen gerne die Abteilung.

Ihre Bewerbung richten Sie bitte mit den üblichen Unterlagen an das Personal- und Organisationsamt des Kantons Graubünden, Steinbruchstrasse 18–20, 7001 Chur, Telefon 081 21 31 01.

**Personal- und Organisationsamt
des Kantons Graubünden**

Vogt-Schild AG

Buchdruckerei und Verlag
4500 Solothurn 2
Telefon 065 2 64 61



Das Druckverfahren für mittlere und hohe Auflagen in allen Farben, zu erstaunlichen Preisen und Lieferfristen!

Rollenoffset

Verlangen Sie Druckmuster. Unsere Fachleute sagen Ihnen gerne mehr über die vielfältigen Möglichkeiten. Ein Anruf lohnt sich! Telefon 065 2 64 61.